

Séance du 2 juillet 2018

Extrait du recueil des actes du Conseil d'Administration

Objet : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel-RIFSEEP

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni dans la salle Nicole CLEUET, bâtiment Matisse du site du Mont Houy, le lundi 2 juillet 2018 à 14 H 00, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu le Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat :

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-président délégué aux ressources humaines qui présente le dispositif suivant :

Les principes généraux

1. Une volonté d'unification :

Le RIFSEEP est un dispositif indemnitaire qui a vocation à se substituer par principe à toutes les primes fonctionnelles jusque-là versées aux agents appartenant à un corps ou un emploi relevant du titre 1 du statut général de la Fonction Publique de l'Etat.

2. Une grille de lecture par fonction :

Pour un corps donné, le dispositif est schématiquement construit sur les principes suivants :

- Il existe plusieurs groupes de fonction formellement déconnectés du grade et hiérarchisés ;
- Au sein de chaque établissement, toutes les fonctions font l'objet d'un classement dans l'un des groupes sur la base de critères objectifs ;
- le dispositif doit offrir la possibilité d'une évolution professionnelle au sein du corps.

3. Un régime composé de deux indemnités :

a) le nouveau dispositif est articulé autour de deux indemnités :

- Une indemnité principale: l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), dont le versement est mensuel ;
- Une indemnité secondaire facultative: le CIA (complément indemnitaire annuel) qui vise à reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, dont le versement est annuel ou biannuel.

b) le réexamen de l'IFSE :

Les motifs de réexamen de l'IFSE sont précisés comme suit :

- Le changement de fonctions ;
- L'expérience acquise par l'agent en occupant la même fonction (au moins tous les 3 ans) ;
- Le changement de grade suite à une promotion.

Ce réexamen n'implique pas par principe une revalorisation automatique de l'attribution indemnitaire.

c) le CIA :

Le CIA est facultatif. La DGAFP préconise pour ce complément de respecter un plafond maximal défini comme suit :

- 15% maximum de l'IFSE pour les agents de catégorie A ;
- 12% maximum pour les agents de catégorie B ;
- 10% maximum pour les agents de catégorie C.

4. Les modalités de cumul:

L' IFSE est cumulable avec un certain nombre d'indemnités, dont :

- Les astreintes;
- l'intéressement au sens de l'article L954-2 du code de l'éducation;
- Les indemnités liées aux activités de formation continue (articles D714-60 et D714-61 du Code de l'éducation) ;
- La NBI ;
- La GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) ;
- Les vacances (décret n°2003-1009).

La liste des indemnités cumulables par nature ou par exception est jointe en annexe des circulaires DGRH du 5 novembre 2015 et du 15 septembre 2017.

La mise en œuvre du RIFSEEP pour les différentes filières

Les arrêtés ministériels prévoient que pour chaque corps concerné :

- Quelles que soient les fonctions retenues par l'établissement, leur classement doit s'inscrire dans le respect du nombre de groupes de fonction suivant :

Catégorie A

- 4 groupes pour le corps des attachés
- 3 groupes pour le corps des ingénieurs de recherche
- 3 groupes pour le corps des ingénieurs d'études
- 2 groupes pour le corps des assistants ingénieurs
- 2 groupes pour le corps des infirmiers
- 2 groupes pour le corps des conservateurs généraux
- 3 groupes pour le corps des conservateurs des bibliothèques
- 2 groupes pour le corps des bibliothécaires

Catégorie B

- 3 groupes pour le corps des SAENES
- 3 groupes pour le corps des techniciens de recherche et de formation
- 2 groupes pour le corps des assistants de service social
- 2 groupes pour le corps des bibliothécaires assistants spécialisés

Catégorie C

- 2 groupes pour le corps des ADJENES
- 2 groupes pour le corps des adjoints techniques de recherche et de formation
- 2 groupes pour le corps des magasiniers des bibliothèques

- un montant minimum d'IFSE pour chaque grade
- une garantie indemnitaire individuelle au moment de la mise en place de l'IFSE
- les modalités de réexamen et le cas échéant de revalorisation de l'IFSE (ce point fera l'objet d'une délibération complémentaire en 2018/2019).

La mise en œuvre du RIFSEEP pour notre établissement applique les principes suivants :

1. La mise en œuvre de ce régime indemnitaire ne doit pas entraîner une baisse des attributions indemnitaires des agents quelle que soit leur situation. La garantie indemnitaire individuelle est limitée à quelques cas.
2. L'IFSE a vocation à se substituer à l'ensemble des primes fonctionnelles (PPRS / IAT / IFTS / PFI / indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes...).
3. L'attribution de la NBI est cumulable avec l'IFSE.
4. Le principe de la garantie indemnitaire individuelle est assuré au moment de la bascule à L'IFSE.

Ainsi, le montant indemnitaire garanti doit comprendre les primes et indemnités versées au fonctionnaire au titre de son grade, des fonctions qu'il exerce, et de sa manière de servir.

L'assiette de l'IFSE ainsi consolidée comprend l'ensemble des primes fonctionnelles perçues par les agents au moment de la bascule, y compris les agents bénéficiant de la PFI.

Doivent être exclus de ce principe de garantie indemnitaire cumulable avec l'IFSE, la GIPA, indemnité de résidence et supplément familial de traitement, les remboursements de frais ainsi que les indemnités d'enseignement ou de jury, les primes d'intéressement versées sur le fondement de l'article L 954-2 du code de l'éducation nationale.

5. L'application des dispositions réglementaires prévues par le décret et les arrêtés (notamment respect des minima/maxima).

6. Le respect des minima indemnitaires ministériels définis par les circulaires du 5 novembre 2015 et du 15 septembre 2017.

7. La mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Reconnaissance de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir : il sera évalué au regard des critères suivants : manière de servir, contribution au collectif de travail, capacité à travailler en équipe le cas échéant.

Reconnaissance d'un accroissement exceptionnel et temporaire de la charge de travail.

15% maximum de l'IFSE pour les agents de catégorie A ;

12% maximum pour les agents de catégorie B ;

10% maximum pour les agents de catégorie C.

L'enveloppe globale annuelle consacrée au CIA est plafonnée à 5% du montant prévu pour l'IFSE
Versement en une ou deux fois par an.

8. Un déploiement qui respecte l'enveloppe des crédits indemnitaires votés par la CA

Le classement dans les groupes de fonctions.

Une cartographie des fonctions a été réalisée à partir du référentiel métier de l'établissement complété si nécessaire par le référentiel Referens, ou Bibliofil, et des fiches de poste. Chaque fonction a ensuite été classée dans un groupe.

Pour les catégories A, B et C, le groupe de base a vocation à être le groupe de référence. Le ou les groupes suivants ont vocation à accueillir les fonctions identifiées comme ne relevant pas du groupe de référence compte tenu de leur technicité ou de l'exercice de responsabilités particulières de niveau supérieur.

Information des agents

Chaque agent concerné recevra une information écrite précisant :

1. le groupe de fonctions RIFSEEP dans lequel son poste est classé;
2. l'attribution indemnitaire mensuelle qu'il percevra.

Le RIFSEEP pour les emplois fonctionnels : directeur général des services, agent comptable, administrateur de l'éducation nationale sera déterminé par le Président de l'université dans le respect des dispositions réglementaires prévues par le décret et les arrêtés. Il en sera de même pour les conservateurs généraux des bibliothèques, ingénieurs de recherche hors classe et attachés hors classe classé dans le groupe 1 de leur grade.

Annexes :

IFSE montants mensuels

Cartographie des fonctions par filière et par Branche d'activité professionnelle

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à la majorité des suffrages exprimés le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à la majorité des suffrages exprimés.

Les points I à IV de la délibération n°2013-067 du 8 octobre 2013 sont abrogés. Les points V et VI demeurent en vigueur.

20 Pour
3 abstentions

Fait à Valenciennes, le 05 juillet 2018
Le Président du Conseil d'Administration


Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication : 12 07 2018

RIFSEEP - PLAFONDS ANNUELS

CATEGORIES	FILIERES											
	AENES				ITRF				BIBLIOTHEQUES			
	CORPS	GROUPES	PLAFONDS ANNUELS	PLAFONDS ANNUELS CIA	CORPS	GROUPES	PLAFONDS ANNUELS	PLAFONDS ANNUELS CIA	CORPS	GROUPES	PLAFONDS MENSUELS	PLAFONDS ANNUELS CIA
A					IGR	G1	35 700,00	6 300,00	CONSERVATEURS GENERAUX	G1	42 330,00	7 470,00
						G2	32 300,00	5 700,00		G2	39 000,00	6 880,00
						G3	29 750,00	5 250,00				
	ATTACHES D'ADMINIST.	G1	36 210,00	6 390,00	IGE	G1	29 750,00	5 250,00	CONSERVATEURS GENERAUX	G1	34 000,00	6 000,00
		G2	32 130,00	5 670,00		G2	27 200,00	4 800,00		G2	31 450,00	5 550,00
		G3	25 500,00	4 500,00		G3	23 800,00	4 200,00		G3	29 750,00	5 250,00
	G4	20 400,00	3 600,00									
	Infirmiers	G1	12 520,00	1 705,00	ASI	G1	20 400,00	3 600,00	BIBLIOTHECAIRES	G1	29 750,00	5 250,00
G2		11 505,00	1 570,00	G2		17 850,00	3 150,00	G2		27 200,00	4 800,00	
B	SAENES	G1	17 480,00	2 380,00	TECHNICIENS	G1	16 720,00	2 280,00	BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES	G1	16 720,00	2 280,00
		G2	16 015,00	2 185,00		G2	14 960,00	2 040,00		G2	14 960,00	2 040,00
		G3	14 650,00	1 995,00		G3	13 200,00	1 800,00				
	ASSISTANT SCE SOCIAL	G1	11 970,00	1 630,00								
		G2	10 560,00	1 440,00								
C	ADJENES	G1	11 340,00	1 260,00	ATRF	G1	11 700,00	1 300,00	MAGASINIER	G1	11 700,00	1 300,00
		G2	10 800,00	1 200,00		G2	10 800,00	1 200,00		G2	10 800,00	1 200,00

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIES	FILIERES					
	AENES			fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emplois/intitulés poste
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS			
TACHES D'ADMIN		G 1	Fonctions d'encadrement supérieur	Directeur fonctionnel Adjoint au DGS...	directeurs services généraux RAF nouvelles composantes	- cadre de direction - responsable des affaires juridiques
		G2	Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes	chef d'un service ou responsable à fortes responsabilités, responsables de composantes à fortes responsabilités, responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité	Responsable administratif et financier composantes actuelles	Responsable administratif et financier composantes actuelles
		G3	Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou technicité particulières	adjoint au chef de service, au responsable de structure ou au responsable administratif ou financier classé en groupe 2, chef d'un service, responsable d'une structure ou responsable de composante ou de site, chargé d'étude à fortes expertises et responsabilités	Technicité particulière, ou encadrement > 6 personnes	- responsable administratif adjoint fonction classé en G2 - contrôleur de gestion - adjoint agent comptable - chargé d'étude et d'évaluation - chef de cabinet - ingénieur en hygiène et sécurité - responsable marché public - responsable qualité
		G4	Fonctions usuelles	chargé de gestion	autres cat A ou bap J assimilés responsable bureau	- responsable administratif - responsable financier -conseiller en formation continue et/ou insertion pro - responsable formation orientation et insertion -développeur formation continue et/ou insertion pro -responsable technique - CMC, juriste, chargé des aspects juridique de la recherche - chargé de communication - Archiviste
B	SAENES	G1	fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières	chef de bureau - responsable d'une structure, d'un secteur, ou d'un site - fonctions administratives complexes et/ou exposées	responsable bureau, responsable avec encadrement > 6 agents, missions relevant de la catégorie supérieure	- assistant direction DGS et Directeurs composantes - gestionnaire RH chef de pôles,
		G2	fonctions d'encadrement ou à responsabilités particulières	adjoint à l'une des fonctions classées en groupe 1 - chef de pôles - fonctions administratives complexes	responsable bureau, responsable scolarité (encadrement de 1 à 5 agents), agent avec encadrement ou technicité particulière	- assistante de direction - gestionnaire bud, chef de bureau - responsable BRC - adjoint au chefs de pôles
		G3	Fonctions usuelles	chargé de gestion - assistant/secrétaire	gestionnaires	- gestionnaire budgétaire, administratif, pédagogique, financier, RH, - assistant culturel - assistant développeur en FC et/ou FA - assistant aide à la gestion - assistant édition/communication

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIES	FILIERES					
	AENES			fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emplois/intitulés poste
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS			
C	ADJENES	G1	Coordination - responsabilités particulières	chef d'équipe/coordonateur d'une équipe - régisseur d'avances et de recettes	chef d'équipe/coordonateur d'une équipe ou réfèrent pédagogique, missions relevant de la catégorie supérieure	- chargé de logistique et d'entretien (contredame) - assistant de direction - chef de bureau
		G2	Fonctions usuelles		fonctions usuelles	- gestionnaire/assistant administratif, pédagogique, financier, RH - chargé de logistique et d'entretien - secrétaire - chargé de maintenance et d'entretien - agent chargé de sécurité et de gardiennage et d'accueil

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIES	ITRF BAP G et J			fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emplois/intitulés poste
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS			
A	IGR	G1	Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques, fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique, fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel (services centraux, services communs) ; - Directeur/Responsable de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou à haut risque ; - Expert reconnu en développement instrumental ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Responsable de fonctions transversales reconnues au niveau national ; - Chef de projet stratégique rattaché à la direction de l'établissement ; - Expert associé à des projets de recherche majeurs ; - Responsable scientifique ou expert de très haut niveau ; 	Haut niveau de responsabilité correspondant à un responsable des services communs ou des services généraux RAF des nouvelles composantes	<ul style="list-style-type: none"> - cadre de direction - responsable des affaires juridiques
		G2	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal complexe - Fonctions d'encadrement élevé - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur fonctionnel - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Directeur/responsable de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou à haut risque non classé en groupe 1; - Chef d'un service ou responsable d'une structure - fonctions techniques complexes ou conduite de projet à haute technicité ; - Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Responsable scientifique ou expert de haut niveau. 	Adjoint responsable classé en G1	<ul style="list-style-type: none"> - cadre de direction
		G3	Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe - Fonctions d'encadrement intermédiaire - Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'un service ou responsable d'une structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de fonctions spécifiques ; - Responsable scientifique ou expert. 	Responsable administratif et financier composantes actuelles, ou technicité particulière, ou encadrement > 6 personnes	<ul style="list-style-type: none"> - responsable administratif et financier - responsable administratif adjoint fonction classé en G2 - contrôleur de gestion - adjoint agent comptable - chargé d'étude et d'évaluation - chef de cabinet - ingénieur en hygiène et sécurité - responsable marché public - responsable qualité
	G1	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programmes complexes - Fonctions d'encadrement élevé - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur/responsable fonctionnel ou technique ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ; - Responsable d'un service d'appui/de soutien à la formation ; - Responsable de plateaux techniques ou de laboratoires communs. 	Responsable administratif et financier composantes actuelles	<ul style="list-style-type: none"> - responsable administratif et financier 	

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIES	ITRF BAP G et J			fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emplois/intitulés poste	
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS				
	IGE	G2	Fonctions d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou de programme complexe - Fonctions d'encadrement intermédiaire - Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation		Technicité particulière, ou encadrement > 6 personnes	<ul style="list-style-type: none"> - responsable administratif adjoint fonction classé en G2 - contrôleur de gestion - adjoint agent comptable - chargé d'étude et d'évaluation - chef de cabinet - ingénieur en hygiène et sécurité - responsable marché public - responsable qualité 	
		G3	Fonctions d'études et/ou de conception - Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques... telles que définies dans referens	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé de fonctions spécifiques ; - Adjoint au responsable de service ou de structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2. 	autres cat A ou bap J assimilés responsable bureau	<ul style="list-style-type: none"> - responsable administratif - responsable financier -conseiller en formation continue et/ou insertion pro - responsable formation orientation et insertion pro -développeur formation continue et/ou insertion pro -responsable technique - CMC, juriste, chargé des aspects juridique de la recherche - chargé de communication - Archiviste 	
	ASI	G1	Fonctions d'études et/ou de conception - Fonctions d'encadrement ou de coordination - fonction de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou techniques scientifiques avec expertise particulière	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service ou adjoint au responsable, de site ou de structure à fortes responsabilités ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études - fonctions exposées et/ou complexes ; - Chargé de conception/réalisation/mise en œuvre de protocoles scientifiques. 	fonction relevant du G3 des IGE		
		G2	Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles - Fonctions de coordination - Fonction de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou techniques scientifiques - Fonctions de mise en œuvre de protocoles expérimentaux... telles que définies dans referens	<ul style="list-style-type: none"> - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études ; - Responsable de service et adjoint au responsable de service, de site ou de structure non classé en groupe 1. 			
			G1	Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes - Fonctions d'encadrement ou de coordination - Fonction à technicité élevée	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service, de site ou de structure à responsabilité particulières ; - Technicien spécialisé dans un domaine scientifique ou à responsabilité particulière. 	responsable bureau, responsable avec encadrement > 6 agents, missions relevant de la catégorie supérieure	<ul style="list-style-type: none"> - assistant direction DGS et Directeurs composantes - gestionnaire RH chef de pôles,

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIES	ITRF BAP G et J					
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS	fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emplois/Intitulés poste
	B	TECHNICIENS	G2	Fonctions de gestion et de contrôles de procédures spécialisées - Fonctions à technicité particulière	- Adjoint à l'une des fonctions de responsable exercées en groupe 1 ou d'un agent de catégorie A - Responsable de service, de site ou de structure non classé en groupe 1 ; - Technicien/gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel à sujétions particulières	responsable bureau, responsable scolarité (encadrement de 1 à 5 agents), agent avec encadrement ou technicité particulière
G3			Fonctions de gestion de procédures usuelles - Fonctions à technicité usuelle... telles que définies dans Referens	- Technicien/Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel.	gestionnaires	- gestionnaire budgétaire, administratif, pédagogique, RH, - assistant culturel - assistant développeur en FC et/ou FA - assistant aide à la gestion - assistant édition/communication
C	ATRF	G1	Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière	- Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Fonctions à sujétions particulières.	chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ou référent pédagogique, missions relevant de la catégorie supérieure	- chargé de logistique et d'entretien (contredame) - assistant de direction - chef de bureau
		G2	Fonctions d'exécution d'activités usuelles... telles que définies dans Referens	- Gestionnaire d'un doaine scientifique ou fonctionnel ; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel	fonctions usuelles	- gestionnaire/assistant administratif, pédagogique, financier, RH - chargé de logistique et d'entretien - secrétaire - chargé de maintenance et d'entretien - agent chargé de sécurité et de gardiennage et d'accueil

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

		ITRF				
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS	fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emploi/intitulés poste
	IGR	G1	Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques, fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique, fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel (services centraux, services communs) ; - Directeur/Responsable de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou à haut risque ; - Expert reconnu en développement instrumental ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Responsable de fonctions transversales reconnues au niveau national ; - Chef de projet stratégique rattaché à la direction de l'établissement ; - Expert associé à des projets de recherche majeurs ; - Responsable scientifique ou expert de très haut niveau ; 	haut niveau de responsabilité équivalent à un responsable d'un service commun ou d'un des services généraux	
		G2	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal complexe - Fonctions d'encadrement élevé - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur fonctionnel - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Directeur/responsable de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou à haut risque non classé en groupe 1; - Chef d'un service ou responsable d'une structure - fonctions techniques complexes ou conduite de projet à haute technicité ; - Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Responsable scientifique ou expert de haut niveau. 	Gestion d'un grand ensemble d'équipements collectif Responsable scientifique ou expert de haut niveau à visibilité nationale ou internationale	Responsable grand équipement
		G3	Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe - Fonctions d'encadrement intermédiaire - Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'un service ou responsable d'une structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de fonctions spécifiques ; - Responsable scientifique ou expert. 	<p>Synthèse des missions sur la base de REFERENS :</p> <p>Concevoir et développer des méthodes et techniques de caractérisation</p> <p>Définir, organiser et mettre en œuvre, les différents processus garantissant la qualité du produit et contrôler la mise en place de l'assurance produit,</p> <p>Assurer la conception, la mise en exploitation et l'évolution de dispositifs expérimentaux complexes et spécialisés</p> <p>Assurer la conception et la réalisation des projets d'instruments en fonction des besoins scientifiques et/ou fait évoluer ceux déjà existants</p> <p>Conduire la conception, l'intégration et la validation de systèmes de contrôle et mettre en œuvre l'acquisition, le traitement de l'information et le pilotage d'organes de commande</p> <p>Encadrer une équipe et/ou l'activité et l'organisation des travaux de conception mécanique en instrumentation scientifique</p> <p>Encadrer l'activité et l'organisation des travaux pour en assurer la mise en œuvre optimale</p>	
A		G1	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programmes complexes - Fonctions d'encadrement élevé - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur/responsable fonctionnel ou technique ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ; - Responsable d'un service d'appui/de soutien à la formation ; - Responsable de plateaux techniques ou de laboratoires communs. 	haut niveau de responsabilité équivalent à un responsable d'un service commun ou d'un des services généraux	

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

		ITRF			
CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS	fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emploi/intitulés poste
IGE	G2	Fonctions d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou de programme complexe - Fonctions d'encadrement intermédiaire - Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	-Adjoint à un directeur/responsable fonctionnel ou technique ; - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Responsable de service ou de structure à technicité importante ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes ;	Gestion d'un grand ensemble d'équipements collectif Responsable scientifique ou expert de haut niveau non classé en groupe 1	Responsable grand équipement
	G3	Fonctions d'études et/ou de conception - Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques... telles que définies dans referens	-- Chargé de fonctions spécifiques ; - Adjoint au responsable de service ou de structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2.	Synthèse des missions sur la base de REFERENS : Mettre en œuvre et adapter une ou plusieurs techniques d'analyse et de caractérisation Mettre en œuvre les actions qualité dans un projet ou une structure et assurer la bonne exécution des procédures définies dans le document qualité Etudier, développer, mettre au point et exploiter des dispositifs expérimentaux Concevoir tout ou partie d'instruments associant plusieurs techniques ; suivre et coordonner le développement jusqu'à la mise en fonction Mettre en œuvre, assurer le fonctionnement et la maintenance de tout ou partie d'un équipement de recherche ou d'un instrument utilisé Assurer, dans le cadre de projets d'instrumentation scientifique ou à visée pédagogique, la conception d'ensembles et le suivi de leur réalisation	
ASI	G1	Fonctions d'études et/ou de conception - Fonctions d'encadrement ou de coordination - fonction de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou techniques scientifiques avec expertise particulière		Gestion d'un ensemble d'équipements collectif	Responsable grand équipement
	G2	Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles Fonctions de coordination - Fonction de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou techniques scientifiques - Fonctions de mise en œuvre de protocoles expérimentaux... telles que définies dans referens		Conduire une ou plusieurs techniques d'analyse Assurer l'étude et réaliser des dispositifs expérimentaux en mettant au point ou en adaptant les montages et les protocoles Assurer la mise en marche, les réglages et la conduite d'instruments ou d'appareils complexes et s'assurer de son fonctionnement Mettre en œuvre les moyens de tests et effectuer la mise en service des équipements Développer des modules logiciels pour le contrôle et le pilotage d'instruments	
	G1	Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes - Fonctions d'encadrement ou de coordination - Fonction à technicité élevée	- Responsable de service, de site ou de structure à responsabilité particulières ; - Technicien spécialisé dans un domaine scientifique ou à responsabilité particulière.	Pas de critère	

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

		ITRF				
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS	fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emploi/intitulés poste
B	TECHNICIENS	G2	Fonctions de gestion et de contrôles de procédures spécialisées - Fonctions à technicité particulière	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à l'une des fonctions de responsable exercées en groupe 1 ou d'un agent de catégorie A - Responsable de service, de site ou de structure non classé en groupe 1 ; - Technicien/gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel à sujétions particulières 	Gestion d'un grand ensemble d'équipements collectif participe à la valorisation de la recherche (présentation) assumer un encadrement	Chef d'atelier Responsable atelier commun
		G3	Fonctions de gestion de procédures usuelles - Fonctions à technicité usuelle... telles que définies dans Referens	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien/Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel. 	Synthèse des missions sur la base de REFERENS : Conduire des expériences de laboratoire pour réaliser des préparations, des analyses ou des synthèses courantes selon un protocole défini Mettre en œuvre différents dispositifs expérimentaux, contrôler leur fonctionnement et réaliser des mesures. Procéder à des réglages spécifiques d'un instrument de production ou d'observation ; contrôler les paramètres de fonctionnement Réaliser l'implantation de matériels, le montage et les tests; assurer la mise en service et la maintenance Réaliser des petites études Effectuer, à partir des dossiers de plans, des travaux	Operateurs grands équipements
C	ATRF	G1	Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Fonctions à sujétions particulières. 	Gestion d'un ensemble d'équipements collectif assumer un encadrement pluridisciplinarité / polyvalence	Chef d'atelier
		G2	Fonctions d'exécution d'activités usuelles... telles que définies dans Referens	<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire d'un doaine scientifique ou fonctionnel ; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel 	Réaliser et assurer des préparations courantes et/ou des manipulations simples selon un protocole défini Mettre en œuvre des dispositifs expérimentaux et contribuer à la gestion, la maintenance et les achats de matériels expérimentaux ou pédagogiques Réaliser des montages, effectuer des mesures, installer, mettre en place et entretenir le matériel	Préparateur Operateur machine outils

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

		ITRF BAP E			
CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS	fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emploi/Intitulés poste
IGR	G1	Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques, fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique, fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel (services centraux, services communs) ; - Directeur/Responsable de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou à haut risque ; - Expert reconnu en développement instrumental ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Responsable de fonctions transversales reconnues au niveau national ; - Chef de projet stratégique rattaché à la direction de l'établissement ; - Expert associé à des projets de recherche majeurs ; - Responsable scientifique ou expert de très haut niveau ; 	Directeur	
	G2	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal complexe - Fonctions d'encadrement élevé - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur fonctionnel - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Directeur/responsable de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou à haut risque non classé en groupe 1 ; - Chef d'un service ou responsable d'une structure - fonctions techniques complexes ou conduite de projet à haute technicité ; - Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Responsable scientifique ou expert de haut niveau. 	Directeur adjoint, Responsable Cellule /Pôle d'activité, Expert en Ingénierie SI	
	G3	Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe - Fonctions d'encadrement intermédiaire - Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'un service ou responsable d'une structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de fonctions spécifiques ; - Responsable scientifique ou expert. 	Ingénieur Expert Administrateur système et réseau, Ingénieur Urbanisation SI, Encadrement > 6 personnes	
A	G1	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programmes complexes - Fonctions d'encadrement élevé - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur/responsable fonctionnel ou technique ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ; - Responsable d'un service d'appui/de soutien à la formation ; - Responsable de plateaux techniques ou de laboratoires communs. 		

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

		ITRF BAP E			
CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS	fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emploi/intitulés poste
IGE	G2	Fonctions d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou de programme complexe - Fonctions d'encadrement intermédiaire - Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	-Adjoint à un directeur/responsable fonctionnel ou technique ; - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Responsable de service ou de structure à technicité importante ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes ;	Responsable Cellule / Pôle d'activité	
	G3	Fonctions d'études et/ou de conception - Fonctions de préparation et de mise en oeuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques... telles que définies dans referens	-- Chargé de fonctions spécifiques ; - Adjoint au responsable de service ou de structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2.	Ingénieur Intégrateur d'Application, Ingénieur Concepteur Développeur d'Application, Ingénieur Administrateur Système et Réseaux	
ASI	G1	Fonctions d'études et/ou de conception - Fonctions d'encadrement ou de coordination - fonction de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou techniques scientifiques avec expertise particulière			
	G2	Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles - Fonctions de coordination - Fonction de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou techniques scientifiques - Fonctions de mise en oeuvre de protocoles expérimentaux... telles que définies dans referens		Gestionnaire d'application, Gestionnaire d'Infrastructure, Technicien de proximité, Développeur d'application	
	G1	Fonctions de mise en oeuvre de procédures complexes - Fonctions d'encadrement ou de coordination - Fonction à technicité élevée	- Responsable de service, de site ou de structure à responsabilité particulières ; - Technicien spécialisé dans un domaine scientifique ou à responsabilité particulière.		

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

		ITRF BAP E				
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS	fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emploi/intitulés poste
B	TECHNICIENS	G2	Fonctions de gestion et de contrôles de procédures spécialisées - Fonctions à technicité particulière	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à l'une des fonctions de responsable exercées en groupe 1 ou d'un agent de catégorie A - Responsable de service, de site ou de structure non classé en groupe 1 ; - Technicien/gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel à sujétions particulières 	Responsable Cellule / Pôle d'activité, encadrement > 6 personnes	
		G3	Fonctions de gestion de procédures usuelles - Fonctions à technicité usuelle... telles que définies dans Referens	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien/Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel. 	Technicien d'exploitation de maintenance et de traitement des données, Technicien Réseau-Télécom, Technicien Gestionnaire du parc Informatique, Technicien Concepteur Développeur d'Application	
C	ATRF	G1	Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Fonctions à sujétions particulières. 	Exerçant des fonctions de technicien	
		G2	Fonctions d'exécution d'activités usuelles... telles que définies dans Referens	<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire d'un doaine scientifique ou fonctionnel ; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel 	Opérateur d'exploitation et de maintenance Informatique	

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIES	BIBLIOTHEQUE					
	CORPS	GROUPE	GROUPE DE FONCTIONS	fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emplois/intitulés poste
	CONSERVATEURS GENERAUX	G1	encadrement supérieur, expertise de haut niveau	<p>En bibliothèque municipale classée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur <p>Dans les autres services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur d'établissement, directeur de service inter-établissements de coopération documentaire ou directeur de bibliothèque - Directeur adjoint de la BPI - Directeur de département à la BNF ou la BPI - Responsable de structure à forte responsabilité reconnues au niveau national ou international - Responsable de centre régional de formation aux carrières des bibliothèques ou d'unité régionale de formation à l'information scientifique et technique - Expert de très haut niveau ; 	Direction du SCD: pilotage et organisation d'un service commun soutien Formation et Recherche/encadrement supérieur à 40 agents / budget 650000€	
G2		encadrement à responsabilité et/ou technicité importantes	<p>En DRAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de service - Conseiller livre et lecture <p>En établissement public, bibliothèque municipale classée ou en SCN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur-adjoint d'établissement ou directeur-adjoint de service interétablissements de coopération documentaire ou directeur-adjoint de bibliothèque - Responsable d'un service ou d'une mission <p>Dans tous les services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expert de haut niveau - Chargé de fonctions spécifiques 			
G1		encadrement supérieur, expertise de haut niveau	<p>En bibliothèque municipale classée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur <p>Dans les autres services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur d'établissement, directeur de service inter-établissements de coopération documentaire ou directeur de bibliothèque - Directeur adjoint de la BPI - Directeur de département à la BNF ou la BPI - Responsable de structure à forte responsabilité reconnues au niveau national ou international - Responsable de centre régional de formation aux carrières des bibliothèques ou d'unité régionale de formation à l'information scientifique et technique - Expert de très haut niveau 	Direction du SCD: pilotage et organisation d'une structure/encadrement supérieur à 40 agents / budget 650000€		

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIES	BIBLIOTHEQUE			fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emplois/intitulés poste
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS			
	A	CONSERVATEURS	G2			
G3			fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire	<p>En bibliothèque municipale classée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de mission numérique - Chargé de mission patrimoine <p>Dans tous les services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de fonds documentaire - Chargé de coordination - Chargé d'études <p>A l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élève stagiaire (montant limité) 	Responsable d'un département au sein du SCD : encadrement, pilotage, partenariats services universitaires, Enseignants chercheurs, VP, étudiants (+ responsabilité scientifique secteur documentaire, formations documentaires, projets numériques)	
BIBLIOTHECAIRES		G1	encadrement à responsabilités ou forte technicité	<p>En établissement public ou SCN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de service - Responsable d'une unité documentaire, d'une mission ou d'un service transversal - Fonctions d'adjoint à fortes responsabilités et encadrement d'une équipe importante - Responsable d'une fonction technique spécialisée avec encadrements d'agents de catégorie B ou C - Chargé de programmation et de coordination au sein d'une mission ou d'un service transversal - Chargé de formation 	Responsable du pilotage, encadrement, évaluation d'un département/ d'un ou plusieurs sites de BU/de service de formation documentaire/ de la politique culturelle et des animations du SCD (ou de l'UVHC au sein du SCD)/de la formation des personnels du SCD/encadrement supérieur à 5 agents de catégorie B et C	
		G2	fonctions usuelles	<p>En établissement public ou SCN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de collection thématique - Chargé de médiation ou d'animation - Chargé de systèmes d'information documentaire <p>A l'école supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élève stagiaire (montant limité) 	Chargé d'un pôle documentaire / encadrement inférieur à 5 agents de catégorie B ou C	

RIFSEEP - GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIES	BIBLIOTHEQUE			fonctions types ministérielles retenues	déclinaison UVHC	emplois/intitulés poste
	CORPS	GROUPES	GROUPES DE FONCTIONS			
	B	BIBAS	G1			
G2			fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire	<p>Dans tous les services :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chargé de gestion -Chargé de fonds documentaire -Chargé de traitement documentaire -Chargé de tâches spécialisées dans le traitement, la conservation et la gestion documentaire <p>En établissement public ou SCN :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chargé d'accueil et d'information public 	Chargé du traitement, signalement et valorisation des collections tous supports/formations documentaires/animations/traitement statistique/adjoint d'un catégorie A/coordination SCD pour certains supports ou services de technicité moindre qu'en G1/accueil et information du public	
MAGASINIERS		G1	encadrement intermédiaire et/ou à responsabilités particulières	<p>Dans tous les services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de pôle ou d'unité - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe - Chargé d'une mission transversale ou de coordination - Chargé de formation - Fonctions à technicité élevée 	Fonctions G2+ coordination d'une équipe d'accueil et d'information auprès du public/ gestion d'une antenne de BU/ coordination d'un service du SCD	
		G2	fonctions usuelles	<p>Dans tous les services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chargé de gestion - chargé de fonds documentaire - chargé de traitement documentaire - chargé de tâches techniques et d'accueil du public 	chargé d'accueil et d'information auprès du public/participation au traitement et à la valorisation des collections/ accompagnement des usagers pour l'utilisation des services numériques	